



Nombre d'élus exercice : 12

Nombre d'élus présents : 7

Quorum : 7

Nombre de votants : 7

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 15 janvier 2024 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

PRESENTS : MMES LESENNE - POT

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – DESLANDES –
SUTRE

EXCUSÉS : MMES GUERIN – TABEL – M HUBERT

ABSENTS : MM JUANOLA – LEROY

POUVOIRS : S.O.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 11 DECEMBRE 2023
2. 2024-01-01 D : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
3. 2024-01-02 D : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS EUROPEENS
4. 2024-01-03 D : GRANDANGOULEME – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE
5. 2024-01-04 D : GRANDANGOULEME – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
6. 2024-01-05 D : GRANDANGOULEME – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La secrétaire de séance est Madame LESENNE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

2. 2024-01-01 D : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-06-07 D sur le projet de création d'une garderie périscolaire dans l'ancien logement des Instituteurs et de l'ancienne mairie, d'agrandissement du préau et la rénovation thermique de l'école.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire réalisé par Manuel TABUT, architecte et propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds vert.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

- Coût des travaux : 672 000,00 € TTC soit 560 000,00 € HT
- Fonds vert (50 % du montant HT) : 280 000 €
- Dotation d'investissement de l'Etat (15,18 % du montant HT) : 68 000 €
- Fonds européens : 100 000 €
- Autofinancement : 224 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

3. 2024-01-02 D : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS EUROPEENS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-06-07 D sur le projet de création d'une garderie périscolaire dans l'ancien logement des Instituteurs et de l'ancienne mairie, d'agrandissement du préau et la rénovation thermique de l'école.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire réalisé par Manuel TABUT, architecte et propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Europe au titre des fonds européens.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

- Coût des travaux : 672 000,00 € TTC soit 560 000,00 € HT
- Fonds européens : 100 000 €
- Fonds vert (50% du montant HT) : 280 000 €
- Dotations d'investissement de l'Etat (15,18 % du montant HT) : 68 000€
- Autofinancement : 224 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

4. 2024-01-03 D : GRANDANGOULEME – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Après le vote du compte administratif 2022 relatif à l'exercice de la compétence eau potable par délibération n°2023.05.123 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 25 mai 2023, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2022.

Il a pour objectifs :

- de fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- caractéristiques techniques du service de l'eau potable,
- tarification et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,
- abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 16 novembre 2023.

Vu l'avis du Conseil Communautaire par délibération n°2023.12.202 du 13 décembre 2023.

Monsieur BOISSIER DESCOMBES, délégué communautaire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

5. 2024-01-04 D : GRANDANGOULEME – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après le vote du compte administratif 2022 par délibération n°2023.05.123 du Conseil Communautaire de GrandAngoulême du 25 mai 2023, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif prévu à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre de l'exercice 2022.

Ce rapport a pour objectifs :

- de fournir au Conseil Communautaire et aux Conseils Municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- caractéristiques techniques du service de l'assainissement collectif ;
- tarification et recettes du service ;
- indicateurs de performance ;
- financement des investissements ;
- abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 16 novembre 2023,

Vu l'avis du Conseil Communautaire par délibération n°2023.12.204 du 13 décembre 2023.

Monsieur BOISSIER DESCOMBES Didier, conseiller communautaire, propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de GrandAngoulême.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

6. 2024-01-05 D : GRANDANGOULEME – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après le vote du compte administratif 2022 par délibération n°2023.05.123 du Conseil Communautaire du 25 mai 2023, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre de l'exercice 2022.

Ce rapport a pour objectifs :

- de fournir au Conseil Communautaire et aux Conseils Municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement non collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- caractéristiques techniques du service de l'assainissement non collectif ;
- tarification et recettes du service ;
- indicateurs de performance ;
- financement des investissements ;
- abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble, sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 16 novembre 2023,

Vu l'avis du Conseil Communautaire par délibération n°2023.12.205 du 13 décembre 2023.

Monsieur BOISSIER DESCOMBES, conseiller communautaire, propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de GrandAngoulême.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'architecte en charge du projet de garderie périscolaire a sollicité un rendez-vous avec la société DALO le 24 janvier 2024 à 14 h afin de vérifier la faisabilité de l'installation de préaux dans la cour de l'école comme le prévoit l'avant-projet sommaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal sur le passage du projet à l'étape « permis de construire ». Le Conseil municipal souhaite poursuivre le projet en passant à cette étape. Le dépôt pourrait être envisagé pour février 2024.

- GrandAngoulême - Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Monsieur SUTRE, membre du groupe de travail « commerce » de la communauté d'agglomération GrandAngoulême indique que l'objectif de ce document est de déterminer les centralités commerciales afin d'avoir une cohésion de territoire en matière de concentration des services (école, mairie, commerces...) et de revitalisation de bourgs. Monsieur SUTRE présente la cartographie.



- Organisation du temps scolaire

Les écoles de Jauldes et de Coulgens bénéficient d'un dispositif dérogatoire pour l'organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours d'enseignement par semaine). Cette dernière a été arrêtée pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2021. Il est donc nécessaire de se repositionner sur cette question-là pour la période 2024-2027. La décision doit être prise conjointement entre la collectivité et le conseil d'école sans qu'il y ait opposition formelle de l'une des parties (élus, parents, enseignants).

Après débats, la position du Conseil municipal est en faveur de la reconduction de la semaine de 4 jours.

- Informations sur les syndicats intercommunaux

- SDEG 16 : Monsieur SUTRE indique avoir assisté à une réunion du SDEG 16 et précise que les tarifs relatifs à la maintenance de l'éclairage public restent inchangés pour 2024 malgré le déficit récurrent de ce service. Un nouveau contrat de fournitures d'électricité a été signé pour les collectivités adhérentes (Jauldes n'est pas concernée). Enfin, le budget qui s'élève à 45 millions d'euros a été présenté.

- SIVOS Coulgens-Jauldes : Monsieur DESCLIDES indique que la navette Coulgens/Jauldes/Coulgens mise en place depuis le 8 janvier 2024 en partenariat avec les cars THORIN fonctionne très bien.

- Informations diverses

- Logement communal : Le logement communal (au-dessus de l'ancienne poste) est reloué à compter du 1^{er} février 2024.

- Plan bibliothèque : suite au dossier déposé par la Directrice de l'école de la Braconne dans le cadre du plan bibliothèque de l'Etat, l'école de Jauldes a été retenue et s'est vue attribuer une subvention de 1500 € pour acheter des livres et créer une bibliothèque. Monsieur le Maire indique s'être engagé au moment du dépôt du dossier à ce que la commune abonde le budget à hauteur de 500 € puisqu'il fallait obligatoirement un partenariat avec la commune.

- Don à la commune : un don de 50 000 € a été fait à la commune de Jauldes.

- Certificat d'Economie d'Energie (CEE) : une demande de CEE a été faite pour les travaux d'isolation effectués sur la salle des fêtes et la mairie. Seule cette dernière est éligible et permettrait de bénéficier de 670 €.

- Circuit de randonnée de Cherves : Les dépliants concernant le circuit de randonnée au départ de Cherves seront bientôt disponibles. Par contre, le totem sera installé place Alexis LEAUD par une société prestataire de GRAND ANGOULEME dans les prochains mois.

Madame LESENNE soulève la question de savoir à qui incombe l'entretien de la Place Alexis Léaud à Cherves. En effet, cette place est très fréquentée par les randonneurs, les personnes qui viennent déposer du verre, des déchets alimentaires et par le bus du collège, ce qui la rend fragile surtout lors des périodes de grosses pluies comme nous en avons connu ces dernières semaines.

Monsieur le Maire indique que cette place est un bien de section (comme quelques autres parcelles sur la commune) et que juridiquement elle appartient aux habitants de Grand-Cherves. En l'absence de commission syndicale, c'est la commune qui assure la gestion de celle-ci. Ramener ces biens de sections dans le giron de la commune impliquerait des formalités administratives très lourdes.

- Problème de facturation d'eau sur 2 compteurs communaux : Monsieur le Maire indique avoir reçu une facture de 4700 € pour l'école et une facture sous-estimée pour la salle des fêtes (consommation de 18 m³ pour le 2nd semestre 2023). La première est liée à la fuite qui avait été décelée et réparée il y a quelques mois et la deuxième pourrait être attribuée à un dysfonctionnement de la télérelève. Les services de VEOLIA ont été sollicités pour régulariser les situations.

- Visite pastorale de Monseigneur Gosselin du 1^{er} au 4 février 2024 : Monsieur le Maire a reçu une invitation de l'Abbé Florian MARCHAND, curé de la paroisse pour une rencontre avec Mgr GOSSELIN lors de sa visite pastorale.

- Représentant de Jauldes au Conseil de développement : Monsieur MAZEAU de Cherves a répondu à l'appel à candidatures pour représenter la commune de Jauldes au Conseil de Développement de GrandAngoulême.



- CCAS : Mme POT évoque la réunion du CCAS dont l'ordre du jour était l'organisation du repas des Aînés qui aura lieu le 16 mars 2024 pour toutes les personnes nées avant le 31 décembre 1958.

- Groupe de travail « mobilité » : sur le secteur pilote (Brie, Jauldes, Champniers), il n'y aura pas de liaison entre ces 3 communes par bus. Le covoiturage est préconisé. Pour cela, le site internet et l'application CovoitModalis sont disponibles. La question de la mise à disposition de vélos électriques a été posée en réunion et demande à être réfléchi.

- Dates à retenir :

- 24 janvier 2024 à 14 h : Rencontre avec l'architecte (M.TABUT) et la société DALO (fabriquant de préau en structure métallo-textile)
- 1^{er} février 2024 à 18h30 : CCAS (préparation du repas des Aînés)
- 16 mars 2024 : repas des Aînés
- 9 juin 2024 : élections européennes
- 19 juin 2024 : commémoration des 80 ans du crash du bombardier américain B17

La séance est levée à 20h20.

<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> 
--	--